



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n°DEL2022\_082 : Déchets ménagers :  
Rapports d'activité 2021 du SEROC et de  
COLLECTEA**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

**PREND ACTE**

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ , Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET.*

Ont donné pouvoir :

*Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD*

*Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE*

*Jean-Daniel LECOURT adonné pouvoir à Véronique GAUMERD*

*Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité*

**DEL2022\_082 : DECHETS MENAGERS : RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SEROC  
ET DE COLLECTEA**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5,
- Vu le rapport transmis aux conseillers communautaires.

**Où l'exposé, le conseil communautaire :**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 du SEROC et de COLLECTEA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,


  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULES TERRE ET MER  
 PRÉSIDENT  
 THIERRY OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN